

# PROFIL DU POSTE D'INFIRMIER DE



## DEFINITION DE LA FICHE DE POSTE - BASE JURIDIQUE

« Les infirmiers en soins généraux accomplissent les actes professionnels et dispensent les soins infirmiers définis aux articles R.4311-1 à R.4311-14 du code de la santé publique. Ils exercent leurs fonctions dans les domaines prévus à l'article R.4311-15 de ce code. »

**Décret n°2010.1139 du 29 septembre 2010** portant statut particulier des corps infirmiers en soins généraux et spécialisés de la fonction publique hospitalière.

Décret n° 93-221 du 16 février 1993 relatif aux règles professionnelles des infirmiers et des infirmières.

Décret N° 93-345 du 15 mars 1993 relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier - dit décret de compétence.

Arrêté du 16 décembre 1998 relatif aux lieux d'exercice des infirmiers de secteur psychiatrique.

Décret no 2002-194 du 11 février 2002 relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier.

## MISSION

Dans le cadre des dispositions réglementaires relatives aux établissements médico-sociaux, l'infirmier(e) intervient auprès d'enfants, d'adolescents et d'adultes présentant des troubles du comportement et de la personnalité, ou/et atteints de polyhandicap, pour :

- assurer le suivi des soins et traitements en collaboration avec les médecins,
- participer, avec le personnel éducatif de l'Institution Les Tournesols, à la mise en œuvre du Projet d'Accompagnement Individualisé (PAI)

## ETABLISSEMENTS ET SERVICES D'AFFECTATION

L'infirmier(e) intervient au niveau du secteur hébergement (IMP, MAS, FAM, FAS) et du secteur ouvert (FAHT, ESAT).

## RESPONSABLES HIERARCHIQUES

- Sous l'autorité générale du Chef d'établissement,
- Le directeur médical de projet,
- Le cadre de direction du pôle hébergement (cadre supérieur de santé),
- En voie directe : le cadre de santé de l'équipe infirmière.

## LIAISONS FONCTIONNELLES LES PLUS FREQUENTES

- Chef de service des établissements et services,
- Educateurs des services et établissements,
- Intervenants médicaux et paramédicaux.

## ACTIVITES PRINCIPALES

Sous la responsabilité du Cadre de Santé de l'équipe IDE, l'infirmier(e) :

- Assure aux usagers une prise en soin optimale, à court, moyen et long terme, de jour et de nuit,
- Observe les manifestations cliniques propres aux pathologies dont les usagers sont atteints (psychiques et autres), évalue les besoins et les attentes de l'utilisateur,
- Surveille l'état de santé des résidents,
- Analyser et synthétiser les informations nécessaires à la prise en soin des usagers, permettant la continuité des soins, Identifier, analyser les situations d'urgence et mettre en œuvre les actions nécessaires,
- Réalise des soins sur prescription médicale et selon son rôle propre, de nature préventive, curative ou palliative,
- Veille à la prise en compte de la douleur des usagers à travers notamment l'accompagnement des professionnels de proximité (utilisation des outils d'évaluation de la douleur),
- Gère le matériel médical et paramédical et en assure la traçabilité (ex : vérification du stock)
- Participe aux réunions institutionnelles (PAI, R° Fonctionnement, Réunion coordinations, Evaluation interne, Projet d'établissement) et à toute autre réunion nécessitant sa présence,
- Elabore et formalise des diagnostics infirmiers,
- Participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des Projets d'Accompagnement Individualisé pour son domaine de compétences, en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire,
- Participe à l'évaluation de la progression des résidents,
- S'inscrit dans un travail de réflexion et d'échange avec les autres professionnels issus de formations et de métiers différents,
- Collabore avec les différents membres de l'équipe pluri professionnelle et pluridisciplinaire,
- Favorise et entretient des liens avec la famille et l'entourage des résidents,
- Mène des missions de formation auprès des professionnels sur des thèmes spécifiques (ex : hygiène, lavage des mains),
- Assure l'encadrement des étudiants infirmier et aide-soignant et est personne ressource pour les étudiants et stagiaires d'autres professions,
- Eduque, conseille les usagers et/ou les professionnels de proximité à l'état de santé de ce dernier,
- S'implique activement dans la vie institutionnelle.

## COMPETENCES

- Formation requise : Diplôme d'Etat Infirmier.

<b>Savoir faire</b>	<b>Savoir être</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Esprit d'analyse et de synthèse</li> <li>➤ Connaitre et appliquer les règles de sécurité et protocoles liés aux soins,</li> <li>➤ Capacités pédagogiques,</li> <li>➤ Savoir utiliser l'outil informatique et maîtriser le PSI.</li> <li>➤ Capacité à s'adapter au public accueilli et à l'environnement de travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Avoir le sens du travail en équipe pluriprofessionnelle et pluridisciplinaire,</li> <li>➤ Etre autonome dans son travail (travailler seul en tant qu'infirmier)</li> <li>➤ Savoir prioriser et anticiper ses interventions</li> <li>➤ Etre disponible et à l'écoute</li> <li>➤ Créer une relation d'aide</li> <li>➤ Faire preuve de respect à l'égard des usagers, des professionnels et du matériel.</li> </ul>